

Château de Ripaille



Location pour entreprises

Conditions au 1^{er} septembre 2018

Fondation Ripaille
74200 Thonon-les-Bains
tél. 04 50 26 64 44
www.ripaille.fr



FONDATION RIPAILLE

Donnez un cachet original à vos événements professionnels



*Comme le premier Duc de Savoie,
venez faire Ripaille !*

Réunion, congrès, séminaire, soirée de gala, opération commerciale, assemblée générale ou tout autre événement d'entreprise, le château de Ripaille est à votre disposition.

Dans un cadre exceptionnel discret et chic, l'équipe de la Fondation Ripaille vous accueille tous les jours de l'année et vous accompagne dans la conception et l'organisation de vos événements, en vous proposant un suivi personnalisé afin de répondre au mieux à vos attentes.



La Fondation Ripaille

Par un don de Madame Elisabeth Necker-Engel, le château d'Amédée VIII est, depuis 1976, le siège d'une **fondation reconnue d'utilité publique**, qui a pour but de conserver et de mettre en valeur pour le public le patrimoine historique, artistique et naturel de Ripaille et de faire de ce site un lieu de promotion d'une meilleure relation entre l'Homme et son environnement.

Toute participation financière permet d'entretenir les bâtiments du château et de soutenir les projets de développement de la Fondation Ripaille.



FONDATION RIPAILLE



Locaux de réception

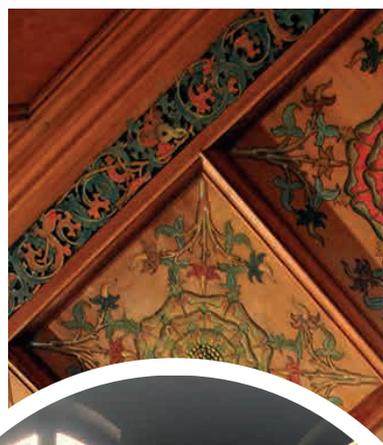
Mise à disposition du Pavillon Amédée VIII

De nombreux espaces sont proposés au choix :

- **La grande salle des Ambassadeurs**
au rez-de-chaussée, avec accès direct sur une pelouse de 1600 m². Capacité pour 130 personnes.

- **Les salons du 1^{er} étage**
 - Salon Amédée VIII (60 personnes)
 - Hall et salle voûtée (50 personnes)

La capacité des salles est donnée pour un dîner assis.
La capacité maximale autorisée est de 500 personnes.



Options

Sur demande, possibilité de privatiser la **salle de projection** (grand écran et son 5.1, capacité de 55 personnes), des salons supplémentaires et la **grande terrasse** « Dent d'Oche » du premier étage.

Pour certains événements, il est possible d'agrandir le château par la mise en place d'un **chapiteau**.



Annexes

- **Parking** gratuit de 100 places, devant le château. Possibilité de garer des bus dans l'allée.

- **Le Grand Jardin** exposé au sud, avec vue sur les montagnes.

Restauration

Jusqu'à 40 personnes
A midi uniquement

Menu William Morris / 31 € HT (buffet)

Assortiment viandes froides et charcuteries (ou poissons)
Assortiments crudités et/ou potage
Fromages locaux
Tartelettes fruits (de saison)

Menu Max Bruchet / 33 € HT (buffet)

Assortiment de tartelettes salées (chaud) et salade verte
Assortiment charcuteries
Assortiment mini brochettes de viandes (chaud)
Assortiment crudités
(3 à 5 sortes suivant le nombre de convives)
Fromages locaux
Tartelettes fruits (de saison)

Menu Charles Schulé / 35 € HT (buffet)

Assiette italienne
Cabillaud aux agrumes, riz exotique et mousseline de carottes
Fromages locaux
Exquis citron, coulis de fruits rouges ou Pyramide chocolat,
purée de cassis

Les boissons sont comprises dans les forfaits : vin Blanc AOC Château de Ripaille, eau minérale (1 bouteille de chaque pour 4) et café.

Selon approvisionnement et saison, possibilité de servir le vin rouge et le rosé du château en supplément. Autre vin rouge également en sus.

La prestation est comprise pour une durée de 2h. Tout menu choisi sera servi à l'ensemble des convives. Sur demande, une offre avec service à table est possible. D'autres produits peuvent être proposés lors d'un contact téléphonique. Pour toute réservation ferme un acompte correspondant à 50 % du prix de base du repas est demandé. Le nombre de convives annoncé lors de la réservation est modifiable jusqu'à 15 jours avant la date de la prestation. Toute commande annulée 8 jours avant la prestation, sera due dans sa totalité. Un seul règlement sera demandé par prestation.

Pause Café du matin

Café, thé, jus de fruit et viennoiserie : 5 € ht. / personne
Forfait minimum 90 € ht.

Nos buffets
sont en libre-
service, serveur
sur demande

Animations

pour agrémenter vos
événements professionnels

Visite guidée

Il est possible de réserver
une visite privée par un guide
qualifié de la Fondation.
Nous contacter.



Visite des caves et dégustation des vins du Château de Ripaille



Conditions de location

Les bâtiments du château de Ripaille étant classés aux monuments historiques et la Fondation Ripaille organisant principalement l'accueil du public pour les visites, ces contraintes rendent indispensables le contact au préalable avec la Fondation Ripaille.

Certaines manifestations doivent être soumises à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Afin de répondre au mieux à votre demande, une visite préalable des locaux de réception est obligatoire, sur rendez-vous.

Réservation, facturation et demande de garantie

La réservation ferme des locaux ne sera faite qu'après versement d'un acompte correspondant à 50 % du prix de base. En cas de dédit de la part du locataire, cet acompte ne sera pas remboursé si les salles n'ont pu être relouées pour la date prévue. Par contre, si une autre location intervenait, un remboursement serait effectué par la Fondation, déduction faite d'un forfait de 100 € pour la constitution du dossier.

Le solde du montant prévisible sera versé à la Fondation avant réception. La facture finale, comprenant le prix de location des salles et les suppléments éventuels, sera adressée après la réception. Le solde éventuel sera réglé par le locataire dès réception de la facture.

Une garantie bancaire de 2000 € est demandée pour chaque évènement.

Tarifs



Location en journée

Mise à disposition de salle pour réunion de travail

- Demi-journée : 13 € ht / pers. (à partir de 25)
Forfait minimum 320 € ht
- Journée : 25 € ht / pers. (à partir de 21)
Forfait minimum 600 € ht

Location en soirée

Cocktails 18h - 22h : 9 € ht / personne

Forfait minimum de 550 € ht pour la prestation location en soirée

Tarif 1 : Mise à disposition de 18 h à minuit

De 15 à 30 personnes : 400 € ht
De 31 à 50 personnes : 600 € ht
De 51 à 80 personnes : 900 € ht
De 81 à 120 personnes : 1200 € ht
Au-delà de 120 personnes :
15 € ht./ pers. en supplément

Tarif 2 : Mise à disposition de 18 h à 5 h du matin

De 15 à 30 personnes : 700 € ht
De 31 à 50 personnes : 1000 € ht
De 51 à 80 personnes : 1500 € ht
De 81 à 120 personnes : 2100 € ht
Au-delà de 120 personnes :
15 € ht./ pers. en supplément

Forfait conciergerie : 200 € ht (Surveillance et fermeture du château)

Option son et vidéo

- Sono et vidéo projecteur : 200 € ht
(MIPRO MA 705 sur pied + micro)
- Location du piano : 250 € ht
Disponible uniquement au 1^{er} étage dans le hall et sous réserve qu'un pianiste professionnel soit mandaté.
L'accordage est à la charge du client.



Règlement intérieur

Propriétaire du château de Ripaille, la Fondation a pour but d'animer, restaurer et conserver les lieux. Le respect du règlement intérieur est primordial.



Responsabilité et restriction

Conformément à la loi Evin et en raison des règles de conservation du patrimoine, l'intérieur du château de Ripaille est un lieu **non fumeur**.

Objets déposés par le locataire dans le château

La mise à disposition des salles dans le château pour le dépôt de tout objet ou matériel devant être utilisé par le locataire n'entraîne aucun engagement de garde ou de surveillance pour la Fondation Ripaille.

La Fondation décline toute responsabilité pour ce qui pourrait arriver à ces objets ou matériel.

Véhicules

La Fondation n'est pas responsable des véhicules stationnés dans le périmètre du château et recommande aux propriétaires de ne pas laisser des documents ou des objets en vue à l'intérieur des voitures. Il est conseillé de faire appel à une société de gardiennage pour la surveillance des parkings. Aucun véhicule n'est autorisé dans la cour du château sauf autorisation spéciale de la Fondation Ripaille.

Animation

Les feux d'artifice sont formellement interdits. Aucune musique n'est autorisée en plein air après 22h. La jouissance de la pelouse attenante à la salle des Ambassadeurs et du jardin des cellules sera autorisée jusqu'à 22h.

L'installation d'orchestre et/ou de sonorisation peut être prévue seulement dans la salle des Ambassadeurs, l'emplacement étant déterminé en concertation avec la direction.

La puissance de la sonorisation devra être mise à un niveau d'écoute raisonnable qui ne soit pas audible de l'autre côté de la cour d'honneur et ce tout au long de la soirée, afin de respecter les règlements de voisinage (les bâtiments faisant face au château étant habités).

La personne chargée de la surveillance des locaux pourra demander à l'animateur de baisser le son, s'il le juge nécessaire.

La musique s'arrête à 4h15 maximum.

Installation et décoration

Seule une décoration florale sur table, à convenir avec le traiteur, est autorisée.

Toute installation spécifique (DJ, musique, bannière ou support de communication) est soumise à l'autorisation de la Fondation Ripaille.

Circulation extérieure

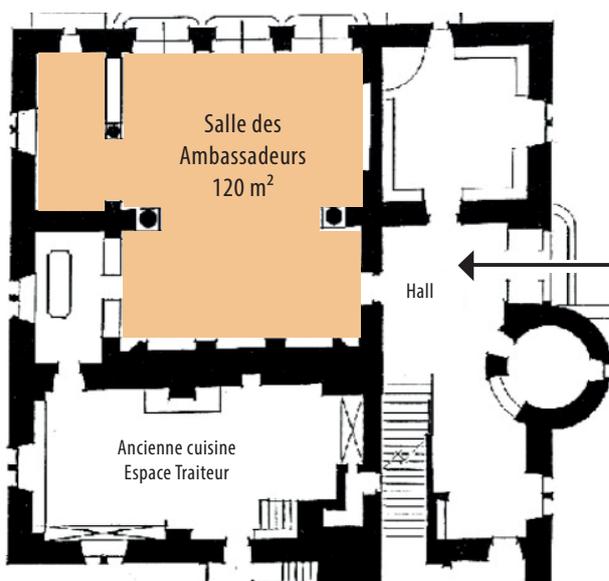
Aucun véhicule, hormis ceux de service, ne pourra pénétrer dans la cour d'honneur. Les personnes devront respecter la délimitation matérialisée par les barrières en restant côté château et éviteront de se déplacer après 22h.

La sortie des invités se fera le plus discrètement possible.



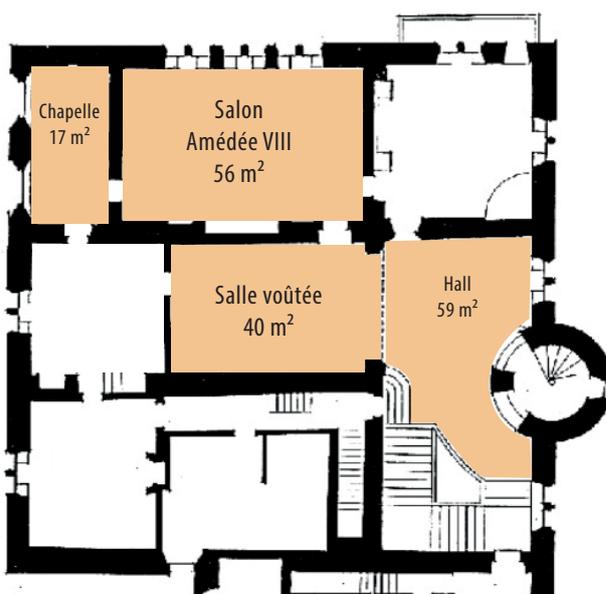
Plans simplifiés du Château de Ripaille

Espaces de location



REZ-DE-CHAUSSÉE

Salle des Ambassadeurs > jusqu'à 130 personnes assises



1^{er} ÉTAGE

Deux salles + hall > jusqu'à 110 personnes assises



**CONTACT &
RÉSERVATION**

Fondation Ripaille
Château de Ripaille
83, av. de Ripaille
74200 Thonon-les-Bains
Tél. +33 4 50 26 64 44
fondation@ripaille.fr
www.ripaille.fr